

Le plan de relance du M'PEP se fixe pour priorité la suppression du chômage.

vendredi, 27 mars 2009 / **Texte du M'PEP**

LE PLAN DE RELANCE DU M'PEP SE FIXE POUR PRIORITE LA SUPPRESSION DU CHOMAGE

Par le Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP)

Le 26 mars 2009.

Face à la crise du capitalisme néolibéral, après les puissantes manifestations syndicales des 29 janvier et du 19 mars, et avant la réunion du G20 le 2 avril à Londres, il semble nécessaire de faire le point sur les plans dits de « relance ». C'est pourquoi le M'PEP a diffusé, le 23 mars, son analyse du plan de « relance » du gouvernement Sarkozy et celui du Parti socialiste :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article1149>

Tout plan de relance, pour mériter son nom, doit impérativement comporter des mesures immédiates à effet rapide sur la situation de l'emploi, mais aussi s'inscrire dans la perspective de réformes structurelles de plus long terme. Pour le M'PEP cette perspective doit être celle d'un socialisme du XXI^e siècle :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article620>

En vérité, l'économie capitaliste est en crise depuis le premier choc pétrolier de 1973. Cette crise se manifeste d'abord par la persistance d'un chômage de masse, au-delà de variations conjoncturelles de plus ou moins forte amplitude, et par le développement de la précarité du travail et de la pauvreté. Cette situation est provoquée par une politique patronale et gouvernementale constante de bas salaires, pensions et retraites. En revanche, du côté des profits et des rendements du capital ce n'était pas la crise, jamais ces derniers n'avaient été aussi élevés que depuis 30 ans. On comprend pourquoi cette crise ne touchait que le monde du travail et pourquoi le monde du capital la faisait durer. L'élément nouveau aujourd'hui est que la crise s'étend à la rentabilité du capital tout en aggravant la situation de la population.

En 35 ans, malgré la crise sociale permanente, les différents gouvernements n'ont trouvé d'autres solutions que de faire deux « relances économiques »

Face à ces niveaux invraisemblables de chômage et de précarité, on pourrait s'étonner que depuis 1973, deux « relances » économiques seulement aient été décidées. La première a eu lieu en 1976 lorsque Jacques Chirac était Premier ministre du président Giscard d'Estaing ; la seconde fut décidée en 1981-1982 lorsque Pierre Mauroy était Premier ministre du président Mitterrand. Nicolas Sarkozy le confirme à sa manière : « Si la relance par la consommation marchait, cela se saurait. On en a eu deux, une de Chirac, une de Mitterrand. Cela ne sert à rien. Dans les deux cas, on a versé de l'eau dans le sable, on a accru les déficits de la France, nous n'avons pas gagné de parts de marché et en plus nous avons poussé les productions étrangères et les délocalisations » (Les Echos, 8 janvier 2009).

Deux relances en 35 ans ! Pourquoi ? Pour deux raisons.

D'une part, les classes dirigeantes ont utilisé puis encouragé le chômage et la précarité afin de rediscipliner le salariat. Cette idée doit être correctement appréhendée, car de trop nombreux citoyens croient encore que le chômage ne peut être combattu sérieusement et que ses causes sont mystérieuses. Il faut comprendre que les grandes luttes ouvrières des années 60 et 70, avaient contribué à renforcer l'Etat social mis en place après la victoire sur le nazisme en 1945, dans le droit fil du programme du

Conseil national de la Résistance. Ces profits et le pouvoir patronal avaient considérablement diminué. Les classes dirigeantes – ce fut le but de la révolution conservatrice du tournant des années 1970-1980 - ont donc décidé de faire remonter les profits en baissant la part de la valeur ajoutée destinée à financer les salaires directs et indirects, les dépenses sociales de l'Etat et des collectivités locales. L'organisation cynique du chômage et de la précarité en a été l'instrument principal.

D'autre part, ces deux relances (1976 et 1981-1982) ont échoué. On peut d'ailleurs légitimement se demander si ces relances, à l'instar de la politique de Sarkozy d'aujourd'hui, avaient vraiment pour but de relancer l'économie, même si celle de 1981 comportait des réformes structurelles comme des nationalisations (qui restaient en fait contrôlées par des hauts fonctionnaires ayant pour mission de ne rien changer aux stratégies de ces entreprises). Car si tel avait été leur but, la diminution du chômage et de la précarité aurait fait remonter la masse salariale globale, diminué les profits, et redonné confiance aux salariés. Le rapport des forces aurait basculé en faveur du monde du travail. Ne s'agissait-il pas plutôt, en 1976 comme en 1981-1982 et aujourd'hui, d'opérations de communication visant à donner l'impression que les gouvernements s'occupaient des problèmes et qu'ils agissaient ? En 1981, la plupart des dirigeants de la gauche ont fait preuve de naïveté, alors que chez quelques « initiés », comme Jacques Delors, qui a participé à sa manière à la révolution conservatrice lancée par Reagan et Thatcher (et qui, sur France-Inter le 26 mars 2009, propose que François Fillon ou Alain Juppé soient nommés président de la Commission européenne !), il s'agit d'un calcul froid visant à réintégrer la France dans les politiques néolibérales. Les limites de ces relances et de leurs résultats étaient justifiées par le fait que les gouvernements ne pouvaient faire plus : risque de l'inflation, d'augmentation des déficits publics, mondialisation, « contrainte » européenne, délocalisations, fuite des capitaux, etc.

Le M'PEP (avec d'autres), estime que ces relances n'étaient pas assez puissantes en termes de masses financières mobilisées. Elles étaient en outre mal ciblées car elles ne donnaient pas vraiment la priorité au plein emploi et aux augmentations de salaires. Elles s'inscrivaient enfin dans le cadre du libre-échange et de la politique monétariste, sans velléité d'en sortir. Elles n'étaient que de la poudre aux yeux.

C'est pourquoi, tenant compte de ces expériences, le M'PEP considère qu'un véritable plan de relance doit donner la priorité absolue à l'emploi. Le plan de relance de Sarkozy n'est qu'un effet de manche, alors que celui du Parti socialiste n'aurait qu'un effet très modeste.

Le plan de relance proposé par le M'PEP donne la priorité absolue à l'emploi

Pour notre Mouvement, la crise est non seulement structurelle mais systémique (c'est la crise de tout un système, le capitalisme néolibéral). C'est donc le système capitaliste lui-même qu'il faut progressivement réformer, puis dépasser afin d'aller vers un « socialisme du XXIème siècle ». Ce qui est en cause, c'est le modèle économique et financier de croissance mis en place il y a plus de vingt ans à partir des Etats-Unis. Face aux défis énergétiques et environnementaux, il faut changer de mode de production. Le plan de relance du M'PEP fait donc suite au projet de « bouclier environnemental » qu'il avait rendu public le 16 novembre 2008 :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article1011>

Ce « bouclier environnemental » contenait 10 propositions :

- Souveraineté et sécurité alimentaires pour chaque pays.
- Annulation de la dette des pays pauvres.
- Relocalisation des activités productives.
- Mise en place de mesures protectionnistes dans le cadre de la Charte de La Havane de 1948.
- Augmentation de l'Aide publique au développement (APD).
- Un plan de relance immédiate, dans chaque pays, pour transformer le mode de production.

- Développement de la fiscalité environnementale.
- Construction d'un service public de l'environnement.
- Action sur le comportement des entreprises.
- Création d'un statut des réfugiés écologiques.

Le présent plan de relance du M'PEP s'inscrit dans cette perspective. A moyen terme rapproché (trois ans), l'objectif doit être la suppression définitive du chômage et de la précarité, et non simplement leur diminution, et des politiques macroéconomiques de « démondialisation ».

La « règle de quatre » pour supprimer le chômage

Si tout le monde connaît la « règle de trois », personne ne connaît la « règle de quatre ». C'est normal puisqu'elle n'existe pas ! Elle vient d'être inventée par le M'PEP ! Cette « règle de quatre » est la suivante :

Pour supprimer définitivement le chômage et la précarité, il faut dans le même mouvement et rapidement mettre en œuvre :

- 1.- le droit opposable à l'emploi**
- 2.- voter une loi contre les délocalisations**
- 3.- voter une loi contre les licenciements boursiers**
- 4.- prendre des mesures protectionnistes**

1.- Le droit opposable à l'emploi

Pour accéder aux travaux détaillés du M'PEP concernant le droit opposable à l'emploi, cliquez ici :
<http://www.m-pep.org/spip.php?rubrique250>

Le droit opposable à l'emploi s'appuie sur le droit constitutionnel à l'emploi. Il est un élément essentiel d'un socialisme du XXI^e siècle. Il permet à tout citoyen privé d'emploi de s'en voir proposer un sans délai, conforme à ses souhaits et à ses compétences. Un schéma de financement est proposé par le M'PEP pour financer 3,3 millions de salaires (mais il est possible d'aller bien au-delà), ces emplois s'exerçant, pour la plus grande partie, dans le secteur non-marchand.

Certes, le M'PEP est parfaitement conscient que la notion de droit opposable, et particulièrement de droit opposable à l'emploi, condense à elle seule toute la question libérale. Et qu'elle remet en cause les principes mêmes du capitalisme. Mais elle est faite pour cela ! Elle pose en effet le problème de la finalité de l'économie et propose une réponse. Avec des droits opposables qu'il faut financer, l'économie est remise à sa place qui est de produire des richesses permettant de répondre aux besoins de la population. On produira biens et services pour permettre l'application du droit au logement, aux soins, à l'éducation, à l'emploi, etc. C'est l'orientation générale de l'économie qui est changée, le mode de production lui-même peut être profondément transformé.

Le nombre potentiel de personnes au chômage susceptible de bénéficier du droit opposable à l'emploi concerne les demandeurs d'emploi (catégorie 1 et suivantes de l'ANPE) ; les RMistes non-inscrits à l'ANPE ; les jeunes primo-demandeurs d'emploi ; les préretraités qui souhaitent reprendre une activité professionnelle ; les femmes bloquées dans le temps partiel... Le M'PEP a réalisé un calcul pour le financement de 3 330 000 salaires, soit 127 milliards d'euros.

Où trouver ces 127 milliards d'euros ?

Depuis une trentaine d'années, dans tous les grands pays industrialisés, la révolution conservatrice a eu pour but d'opérer un détournement massif des revenus du travail vers les revenus du capital, dans le cadre du partage de la valeur ajoutée. Il faut donc inverser la tendance, sachant que la somme consacrée pour revenir à la situation antérieure porte sur 172 milliards d'euros chaque année. Rappelons ici que la valeur dont il est question est ajoutée par l'ensemble des agents économiques lors

de l'activité productive (dans l'industrie, l'agriculture, les services marchands et non-marchands). Elle se compose du revenu des salariés, de celui des propriétaires du capital, des impôts prélevés par l'Etat et des frais financiers versés aux institutions financières. Deux facteurs contribuent à la création de la valeur ajoutée : le capital et le travail. L'Etat peut agir très efficacement sur sa répartition en imposant des négociations salariales dans le secteur privé, et en prélevant l'impôt en vue de sa redistribution (suppression du « bouclier fiscal », des « niches » fiscales, etc.). les revenus du capital, dans le cadre du partage de la valeur ajoutée.

Les 127 milliards d'euros nécessaires au financement de 3,3 millions de salaires viendront des sources suivantes :

- annulation des cadeaux fiscaux aux plus riches (par exemple le « bouclier fiscal ») : 31 milliards d'euros
- annulation des exonérations de cotisations sociales patronales : 23 milliards d'euros
- affectation de nouvelles recettes fiscales et d'économies de prestations sociales : 13 milliards d'euros
- ressources publiques générées par la création d'emplois induits dans la sphère marchande : 20 milliards d'euros
- restauration d'anciens impôts qui avaient été supprimés par la droite, création d'un nouvel impôt et augmentation d'impôts sur le capital et les plus fortunés : 30 milliards d'euros
- réorientation d'une partie des fonds de la formation professionnelle : 4 milliards d'euros
- réorientation d'une partie des recettes supplémentaires de certains régimes de protection sociale : 8 milliards d'euros.

Ces emplois seront créés principalement dans le secteur non marchand (fonctions publiques d'Etat, hospitalière, territoriale ; associations ; syndicats ; mutuelles ; entreprises et groupements de fait à but non lucratif...), car il s'agit d'abord de répondre aux besoins des populations.

Pour accéder aux travaux détaillés du M'PEP concernant le droit opposable à l'emploi, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/spip.php?rubrique250>

2.- Une loi contre les délocalisations

Pour accéder aux travaux détaillés du M'PEP concernant l'interdiction des délocalisations, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article965>

Les délocalisations d'entreprises touchent la plupart des pays industrialisés. La saignée des emplois, en France notamment, est perçue comme impossible à arrêter. Personne ne paraît savoir comment résoudre le problème, et tout le monde se demande avec anxiété jusqu'où va aller le massacre des vies, des territoires et des entreprises. Pourtant un principe de bon sens devrait prévaloir : le choix des productions, leur localisation, ainsi que la manière de produire (respect des contraintes environnementales, conditions de travail), ne doit pas relever des seules entreprises, avec pour seule raison le marché et le profit, mais d'une délibération publique nationale et territoriale, ainsi que de négociations bilatérales et multilatérales entre pays.

Les délocalisations ont une cause principale :

- La logique du capitalisme qui repose sur la recherche de l'accumulation à court terme du profit privé partout où c'est possible à l'échelle planétaire,

et

- l'exploitation et la mise en concurrence universelle des travailleurs (le libre-échange).

Les politiques de mondialisation ont été inventées dans ce but : réorganiser le travail mondialement pour assurer un bon niveau de profit aux détenteurs du capital. Les délocalisations sont une application du principe du « libre-échange », notamment avec les pays à bas salaires. C'est pourquoi les gouvernements successifs ont encouragé les délocalisations, car ils en attendaient une spécialisation française sur des productions à haute valeur ajoutée où se trouverait l'« avantage comparatif » national. Mais des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie font déjà des produits à haute valeur ajoutée, provoquant la perte, à terme, pour les pays occidentaux, de tous leurs « avantages compétitifs ». Il faut donc conserver en France des industries de main d'œuvre occupant des travailleurs peu ou non qualifiés.

Les délocalisations sont aussi une des conséquences de la libéralisation financière. Les gouvernements, en mettant en place les marchés financiers, ont contribué à donner naissance à d'énormes « investisseurs institutionnels » comme les fonds de pension américains. Une partie très importante des fonds levés a été utilisée pour des opérations purement financières de très court terme (fusions-acquisitions, LBO...), souvent génératrices de délocalisations et de démantèlements d'entreprises, et non pour des investissements productifs.

Les délocalisations sont enfin planifiées par l'eurolibéralisme. L'édification du marché intérieur comme objectif politique dominant au sein de l'Union européenne a relégué la préoccupation industrielle au second plan : rôle de la Banque centrale européenne en faveur de l'euro fort ; primauté de la politique de la concurrence ; abandon de toute politique industrielle. La faculté donnée aux Etats membres de soutenir des secteurs productifs a été restreinte. Les industries de main d'œuvre de la « vieille Europe » sont donc négligées au motif qu'elles ne correspondraient plus au besoin de spécialisation du continent, l'élargissement à 27 ayant pour but d'accélérer le mouvement des délocalisations vers les PECO (Pays d'Europe centrale et orientale). Cette politique fait de régions entières des déserts industriels qui participent à l'augmentation du chômage.

Des mesures urgentes doivent être prises contre les délocalisations, jusqu'à les interdire.

Pour accéder aux travaux détaillés du M'PEP concernant l'interdiction des délocalisations, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article965>

3.- Une loi contre les licenciements boursiers

Pour accéder aux travaux détaillés du M'PEP concernant la loi sur les licenciements boursiers, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article723>

Alors que les entreprises licencient jusqu'à présent parce qu'elles rencontraient des difficultés, certaines licencient aujourd'hui tout en étant prospères. Ce phénomène, connu depuis bien longtemps aux Etats-Unis, s'est propagé peu à peu en Europe et en France et suscite des réactions d'angoisse et un sentiment d'impuissance. Le moment est donc venu d'une intervention de l'État de grande ampleur. Tel est le sens d'une loi qu'il est urgent de voter et qui viserait à créer une « restitution sociale » pour les actionnaires des entreprises prospères qui licencient dans le seul objectif de faire croître leurs cours boursiers et les dividendes. Elle aurait un seul but : garantir aux travailleurs concernés leur salaire jusqu'à la retraite payé sur les dividendes des actionnaires et non plus par des subventions publiques !

Dès lors, ces travailleurs pourraient être mis à disposition de différentes structures. Dans le secteur privé, seuls les petits employeurs n'ayant pas la possibilité financière avérée de recruter normalement sur le « marché » du travail pourraient bénéficier de mises à disposition. Le même dispositif serait mis en place pour les associations, collectivités locales, mutuelles, coopératives, organisations syndicales, hôpitaux publics, services publics...

Pour accéder aux travaux détaillés du M'PEP concernant la loi sur les licenciements boursiers, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article723>

4.- Des mesures protectionnistes

Elles sont devenues indispensables, sur plusieurs plans : d'une part, le « droit » concernant l'environnement qui est en train de se mettre en place ne comporte aucune contrainte environnementale s'appliquant aux importations ; d'autre part la nécessaire relocalisation de la production pour répondre à la fois aux préoccupations environnementales et à la résorption du chômage doit introduire des critères qui permettent de sélectionner les importations.

Pour accéder aux travaux du M'PEP sur la Charte de La Havane de 1948, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article607>

Pour accéder aux travaux du M'PEP sur la Charte de La Havane de 1948, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/spip.php?article607>

Une politique de l'emploi et du pouvoir d'achat est aussi nécessaire qu'insuffisante, l'échec des relances de 1976 et de 1981-1982 l'a parfaitement bien montré. Il faut des politiques d'accompagnement :

- Un contrôle public sur les investissements assurés par concours d'Etat et sur les gestions financières des grandes entreprises privées.
- Un droit de regard accru pour les travailleurs, les élus locaux et nationaux dans les entreprises.
- Une cohérence européenne et internationale pour que les dépenses de relance des uns ne bénéficient pas qu'aux autres, surtout si ces derniers ne font rien.

Il s'agit par conséquent d'instituer des mesures protectionnistes. Il ne s'agit évidemment pas d'interdire le commerce international, de fermer les frontières, ou d'entraver le développement des pays du Sud comme une propagande grossière le suggère aujourd'hui. Ce sont des droits de douanes compensant les différences de salaires, de protections sociales et écologiques, de fiscalités. Ces mesures protectionnistes doivent être assorties d'accords de coopération commerciale bi ou multilatéraux, basés sur des échanges équilibrés. Mais il est nécessaire de faire le tri entre ce qui relève de l'échange commercial mutuellement avantageux et ce qui relève de la guerre commerciale, du dumping social, environnemental et fiscal organisé par les multinationales. Des mécanismes de protection mutuelle internationale sont nécessaires : tout le monde doit pouvoir protéger ses acquis sociaux. Dans le cadre européen, on peut tout de suite utiliser le « tarif extérieur commun », le moduler, le lier à des critères sociaux et environnementaux. A défaut il faudra agir sur le plan national.

D'autres mesures en faveur de l'emploi

Toute augmentation des salaires est bénéfique à l'emploi. C'est pourquoi sont ici regroupées des mesures salariales sous la rubrique « emploi » :

- La restauration de l'autorisation administrative de licenciement.
- L'annulation des systèmes de fonds de pension existant en France et leur conversion en retraites par répartition.
- La création d'un service public de l'aide aux familles et aux personnes seules.
- L'annulation des dispositifs d'épargne salariale en actions et leur conversion en obligations d'Etat, sans perte de valeur pour les salariés.

- L'arrêt des suppressions d'emplois dans la fonction publique.
- Le développement des services publics, et leur adaptation aux besoins collectifs nouveaux.
- La mise en place d'une politique des revenus avec :
 - un SMIC à 1 500 euros en deux ans accompagné d'un fonds de mutualisation des salaires pour aider les PME, commerçants, artisans, agriculteurs et professions libérales qui auraient des difficultés à suivre l'augmentation générale des salaires (alimentation du fonds par une cotisation sur l'excédent brut d'exploitation).
 - une répartition à part égale des gains de productivité entre le capital et le travail.
 - l'instauration d'une échelle mobile des salaires et des prix.
 - la création d'un SMAC (salaire maximum anti-cumul) pour éliminer les très hauts salaires qui cumulent en outre des stock-options, des bonus, des parachutés dorés...
 - une augmentation des salaires des fonctionnaires et des salariés du secteur privé.
- Reprendre le mouvement de baisse du temps de travail.
- Sortir du système pervers de défiscalisation des heures supplémentaires qui incite les entreprises à diminuer leurs effectifs sachant qu'elles peuvent recourir à un surcroît d'heures qui lui coûtera moins cher.
- Garantir le crédit aux PME car des milliers d'entre elles sont actuellement menacées puisque les banques ne veulent plus leur prêter.

« Démondialiser »

Il s'agit de prendre le contre-pied exact des politiques néolibérales suivies ces trente dernières années et dont on connaît désormais le résultat. Leur but étant de mondialiser la planète (mondialiser les marchés), il faut maintenant « démondialiser ». Sans entraves à la libre circulation des capitaux, toute régulation de la finance, toute lutte contre les paradis fiscaux sont illusoires et voués à l'échec.

C'est pourquoi il faut à court terme un sévère encadrement des marchés financiers, prélude à leur extinction : rétablissement du contrôle des changes et des mouvements de capitaux ; suppression des paradis fiscaux et des marchés spéculatifs ; remise dans le secteur public, avec contrôle démocratique, des systèmes bancaire et financier et des assurances ; fermeture progressive de la Bourse...

Aidez financièrement le M'PEP. Pour accéder au bulletin de souscription, cliquez ici :

<http://www.m-pep.org/IMG/pdf/BulletinSoutienFinancier.pdf>